



plan
D'ACTION
DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
à l'égard des personnes handicapées

BILAN du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES
Bilan des actions menées entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008–2009	INDICATEURS RENDEMENT	UNITÉS	RÉSULTATS
Accessibilité des lieux et des équipements	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Répondre aux demandes d'aménagements particuliers (lieux ou équipements) adressées par des employés ayant des limitations. 	Taux de demandes traitées	Toutes les directions	<p>Réponse donnée à 100 % des demandes. Exemples d'aménagements effectués en Mauricie, à Montréal et à Saint-Jérôme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'ergonomie de postes de travail; • Ajout d'une imprimante pour amenuiser réduire le nombre de déplacements; • Déplacement de distributeurs de savon dans les salles de toilette pour en faciliter l'accès et la préhension; • Installation d'ouvre-portes automatiques; • Remplacement de poignées de porte standard par des poignées en « bec de canne ».
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Corriger au besoin, et dans le cas d'un déménagement ou de nouveaux travaux de construction, les lacunes empêchant les personnes handicapées d'accéder aux lieux de façon complètement autonome. 	Nombre de travaux réalisés	DCRM et DT	<p>Entre autres, six séries de travaux réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À la Direction de l'Île-de-Montréal (DIM), aménagement des salles de toilette à chacun des étages de l'immeuble occupés par cette direction; • Mise en place de rampes d'accès par la Direction de l'Est-de-la-Montérégie (DEM) à l'édifice Montval de Longueuil et par la Direction de la Chaudière-Appalaches (DCA), au Centre de services (CS) de Lac-Etchemin; • À la Direction de la Côte-Nord (DCN), attention particulière portée à la correction de ces lacunes lors du réaménagement du CS d'Havre Saint-Pierre et lors du remplacement de l'établissement d'Aquanish; • À la Direction de la Capitale-Nationale (DCNAT), plusieurs adaptations effectuées lors de la construction du Centre intégré de gestion de la circulation : rampes d'accès aux dénivellations de plancher, mains courantes et pentes conformes, poignées de porte en bec de canne; • À la Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles de la Madeleine (DBSLGIM), ajout d'une rampe d'accès conforme et aménagement du bâtiment de l'héliport de Saint-Georges de Cacouna lors de la rénovation; • À la Direction du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau (DSLJSJ), construction d'une salle de toilette universellement accessible.
Accessibilité des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre la révision des normes qui ont une incidence sur le déplacement des personnes ayant des limitations fonctionnelles en ce qui a trait : 	Normes révisées	DSO	Report en juin 2010 de la mise à jour du chapitre 8 du Tome I de la collection des normes du MTQ dont celles concernant les carrefours plans afin de cibler les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008–2009	INDICATEURS RENDEMENT	UNITÉS	RÉSULTATS
	<ul style="list-style-type: none"> • aux carrefours plans, lors de la révision du <i>Tome I – Conception routière</i>, chapitre 8, sections 8.1 et 8.3; • à l'accès au trottoir de certaines structures lors de la révision en octobre 2008 du <i>Tome II – Construction routière</i>, chapitre 4. 			<p>Remise en octobre 2010 de la mise à jour du chapitre 6 du Tome II de la collection des normes du MTQ afin d'y introduire le dessin de la rampe d'accès de ces trottoirs que l'on trouve déjà depuis quelques années dans le guide <i>Dispositifs de retenue</i>.</p>
Accessibilité des infrastructures (suite)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inclure l'accessibilité aux personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le Programme d'amélioration de la Route verte, qui devrait donner suite à l'actuel programme de développement après le 31 mars 2008. 	Mesures concernant les haltes, les escaliers, les traverses de voies ferrées et l'asphaltage de la chaussée dans le Programme d'amélioration de la Route verte	DSO	<p>Reconduction jusqu'en 2013 du Programme d'aide financière au développement de la Route verte.</p> <p>Ajout à ce programme d'un volet afin d'améliorer le réseau cyclable existant, ce qui inclut l'asphaltage de la chaussée et d'autres interventions permettant de rendre les pistes plus accessibles à tous les usagers dont les personnes utilisant un fauteuil roulant.</p> <p>Mise sur pied avec Kéroul et d'autres partenaires d'un comité pour traiter de cette accessibilité, et collaboration avec cet organisme pour présentation par celui-ci d'un projet de campagne afin de sensibiliser les usagers au partage de la Route verte par tous.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontrer les autorités municipales et participer aux diverses rencontres publiques avec les différents autres partenaires afin de les informer, de mieux connaître leurs besoins et de s'assurer de l'application des normes 	Mesures appliquées	DT	<p>Exemples de résultats obtenus à la suite de l'application de mesures appropriées (entretiens téléphoniques, courriels, lettres, rencontres) pour faire respecter les normes en vigueur dans la planification et la réalisation d'infrastructures et de projets routiers par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux personnes en fauteuil roulant intégré aux aménagements piétons et cyclables dans le projet de reconstruction du pont Galipeault reliant l'île Perrot et Sainte-Anne-de-Bellevue; • Élargissement des trottoirs pour leur en faciliter l'utilisation lors des travaux de réaménagement des viaducs Tellier, Yves-Prévost et du boulevard Gouin à Montréal;

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008–2009	INDICATEURS RENDEMENT	UNITÉS	RÉSULTATS
Accessibilité des infrastructures (suite)	en vigueur.			<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des tunnels, dont un doté d'ascenseurs, inscrite dans le projet d'aménagement du nouvel échangeur Dorval; • Accessibilité universelle des aménagements prévus au projet de piste cyclable sur le pont Jacques-Bizard reliant Sainte-Geneviève et l'île Bizard; • Réponses apportées par la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie (DOM) aux nombreuses demandes d'installation de signaux sonores aux feux de circulation. <p>Exemples de contribution au respect de ces normes par la sensibilisation de plusieurs municipalités par les directions territoriales (DT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ville de Malartic par la Direction de l'Abitibi-Témiscamingue (DAT) lors de l'arrivée de commerces à grande surface et du réaménagement des carrefours; • Municipalité de Saint-Adrien et MRC du Haut-Saint-François par la Direction de l'Estrie (DE); • Échanges entre la Direction de l'Outaouais (DO) et la ville de Gatineau pour que la passerelle devant être construite au-dessus du boulevard des Allumettières soit universellement accessible.
Aires de service	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Construction de sept aires de service respectant les normes du Code de construction du Québec en matière d'accessibilité universelle. 	Nombre d'aires de service construites	DPR	<p>Analyse, validation et confirmation de la conformité des aires de service de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Saint-Jérôme (Porte-du-Nord) aux normes du Code de construction du Québec en matière d'accessibilité universelle.</p> <p>Préparation des contrats et appels d'offres pour la construction de 5 autres aires de service entre mars 2009 et septembre 2010.</p> <p>Exemples de plusieurs améliorations aussi apportées aux haltes routières par les DT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation de portes conformes aux normes à la halte de Louvicourt (CS de Val-d'Or); • Installation d'une rampe de protection à la halte relevant du CS de Ville-Marie; • Travaux permettant l'accès universel de la salle de toilette à la halte de Saint-Michel de Bellechasse.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur une période de 5 ans suivant l'obtention de l'appellation « Village-relais », exercer un suivi des travaux qui doivent être réalisés pour rendre les établissements 	Nombre de villages-relais conformes à la charte de qualité	DPR	<p>Introduction d'une clause d'obligation dans la Charte de qualité afin de rendre universellement accessibles les établissements sous engagement dans les villages-relais reconnus.</p> <p>Élaboration et mise en place d'un processus de suivi à deux niveaux pour s'assurer du respect de cette clause au cours des cinq années qui suivent la reconnaissance de chaque village-relais :</p>

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008-2009	INDICATEURS RENDEMENT	UNITÉS	RÉSULTATS
Aires de service (suite)	universellement accessibles.			<ul style="list-style-type: none"> Entente prévue avec les DT pour en vérifier la conformité; Pour certains villages actuellement reconnus, ententes prévues entre les municipalités et un organisme spécialisé en cette matière et dont les recommandations aux fins d'améliorations pourront être présentées sous forme de rapport à la DPR.
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place graduellement, sur une période de 4 ans, 45 villages-relais qui doivent inclure des services universellement accessibles. 	Nombre de villages-relais mis en place	DPR	Reconnaissance de 15 villages-relais à la fin de 2008.
Accueil, communication et documentation	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser à tout le personnel du Ministère la fiche de sensibilisation et d'information produite sur les besoins particuliers des personnes ayant des limitations fonctionnelles et rendre cette fiche accessible dans l'intranet, dans la section DRH. 	Fiche diffusée	DC et DRH	<p>Diffusion des fiches de sensibilisation et d'information à tout le personnel du Ministère dans un article paru à la une de l'intranet du Ministère.</p> <p>Disponibilité de ces fiches sur le site intranet de la Direction des ressources humaines.</p>
	Terminer les travaux de mise à niveau du site Web en référence aux normes d'accessibilité de niveau 1 du <i>Web Content Accessibility Guidelines</i> (WCAG). Lorsque cela est possible, rendre le site Web conforme aux normes d'accessibilité de niveau 2 du WCAG dont l'application est exigée par le <i>Web Accessibility</i>	Pourcentage atteint (niveaux 1 et 2)	DC	Finalisation des travaux de mise à niveau du site Web en référence aux normes d'accessibilité de niveau 1 du <i>Web Content Accessibility Guideline</i> (WCAG).

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008-2009	INDICATEURS RENDEMENT	UNITÉS	RÉSULTATS
Accueil, communication et documentation (suite)	<i>Initiative (WAI)</i> et s'assurer que tous les nouveaux projets ou dossiers à paraître dans le site respectent les normes WAI.			Poursuite des travaux de mise à niveau sur ce site qui respecte maintenant à 75 % les normes du niveau 2 du WCAB.
	➤ S'assurer que les nouvelles publications du Ministère sont disponibles en format PDF sur le site Web.	Nombre de publications en format PDF disponibles sur le site Web	DC et DG	Disponibilité de 4191 fichiers PDF déposés sur le site Web du Ministère.
	➤ Mettre en ligne la rubrique « Personnes ayant des limitations fonctionnelles » dans le site Web et apporter les modifications requises en fonction des besoins et des commentaires qui seront soumis à la suite de cette mise en ligne.	Mise en ligne	DC et DG	Mise en ligne sur le site Web d'une page réservée aux personnes ayant des limitations fonctionnelles afin de leur faciliter l'accès à l'information de même qu'aux services qui leur sont offerts par le Ministère ou par tout autre organisme d'intérêt.
	➤ Partager l'information et sensibiliser le personnel aux réalités et aux besoins des personnes handicapées à l'emploi du Ministère, notamment par la diffusion d'articles et par la participation à la Semaine québécoise des personnes handicapées en juin de chaque année.	Activités et articles rédigés	DRH et DC	Rédaction de 5 articles diffusés dans l'intranet du Ministère : <ul style="list-style-type: none"> • Article concernant la fiche d'accueil <i>Le principal handicap est souvent l'attitude des autres;</i> • Article traitant du bilan d'actions réalisées par le Ministère <i>Soulignons la semaine nationale des personnes handicapées;</i> • Article exposant le portrait d'une personne ayant des limitations, <i>DENIS BARIBEAU : esprit combatif;</i> • Article traitant du Plan d'action 2008-2009, <i>De moins en moins d'obstacles : poursuivons nos actions!;</i> • Article présentant les résultats du sondage <i>Questionnaire sur l'évaluation de la qualité des services offerts aux personnes handicapées travaillant au ministère des Transports.</i>

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008-2009	INDICATEURS RENDEMENT	UNITÉS	RÉSULTATS
Accueil, communication et documentation (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter au formulaire « Registre des plaintes et demandes d'intervention » utilisé dans le système de gestion des plaintes (GPL-6004) une quatrième catégorie portant sur l'accessibilité des services du Ministère aux personnes handicapées : 4.1 Réseau routier; 4.2 Renseignements. 	Formulaire et système modifiés	BSM	<p>Deux plaintes en rapport avec la section 4.1 (réseau routier) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Demande d'interventions pour les boutons de feux pour piétons aux deux traverses 10516 du boulevard Sainte-Anne à Sainte-Anne de Beaupré afin que ceux-ci puissent être accessibles aux personnes utilisant un fauteuil roulant (correction apportée en août 2008); Demande d'intervention pour modifier à l'approche du pont Alonzo la dénivellation du trottoir menant au centre commercial pour que les personnes se déplaçant en fauteuil roulant puissent l'utiliser de façon sécuritaire (correction apportée au printemps 2009).
Transport terrestre	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées dans le cadre triennal 2008-2010. 	Augmentation de l'achalandage de l'ordre de 4 à 5 % annuellement	DTTP et DT	<p>Données actuellement disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Croissance continue pour encore plusieurs années des besoins des personnes handicapées; Augmentation globale de l'achalandage de 4,23 % de 2006 à 2007; Augmentations constatées de 2008 à 2009 par les DT suivantes : 8 % à la Société de transport de Montréal (STM) - (DIM); 10 % à la Société de transport de l'Outaouais (STO) - (DO); croissance variant de 8,3 à 20 % dans plusieurs territoires desservis par les organismes de transport adapté de la DOM. <p>Autres faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> Collaboration de la DE à la tenue du colloque annuel sur le transport adapté; Multiples rencontres effectuées par la DEM avec tous les partenaires impliqués dans son milieu.
	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les travaux du comité interministériel MAMR – MTQ – OPHQ afin de terminer la mise en place des services de transport adapté sur tout le territoire. 	<p>Rapport présenté</p> <p>Nombre additionnel de municipalités desservies</p>	DTTP	<p>Adhésion de 15 nouvelles municipalités.</p> <p>Rencontres planifiées avec les régions qui ont pris du retard : bien que 98,32 % de la population du Québec soit desservie, absence de services pour une centaine de petites municipalités.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir financièrement 	Diffusion de ce	DTTP	Lancement de ce code lors d'une conférence de presse tenue en octobre 2008.

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008-2009	INDICATEURS RENDEMENT	UNITÉS	RÉSULTATS
terrestre (suite)	l'Alliance des services de transport adapté du Québec (ASTAQ) pour l'élaboration d'un code provincial de pratique en transport adapté.	code auprès de tous les organismes de transport adapté (OTA)		
	➤ Déployer le système d'information stratégique et statistique dans tous les OTA.	Pourcentage des organismes qui l'utilisent	DTTP	Déploiement de ce système dans tous les services de transport adapté et utilisation de celui-ci par 95 OTA sur les 99.
	➤ Soutenir financièrement l'élaboration d'un programme de formation pour les chauffeurs de minibus adaptés.	Outils de formation disponibles	DTTP	À la suite de la présentation d'une première proposition que l'on a estimée inadéquate, évaluation en cours d'un second canevas de programme de formation.
	➤ Réviser le Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées.	Règlement révisé	DTTP	Reprise des travaux en janvier 2009 et début de la consultation avec les partenaires prévu pour le mois de mai.
	➤ Appliquer les modalités 2007-2011 du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant – volet taxi.	Nombre de nouveaux taxis adaptés	DTTP et DT	Autorisation de demandes de subventions pour 97 taxis depuis la mise en œuvre du nouveau programme, dont 49 pour l'année 2008-2009.
	➤ S'assurer que sera suivie la formation offerte aux	Date du début des cours et	DTTP	Mise en œuvre d'une campagne de communication auprès des chauffeurs qui sera lancée dès que le Ministère aura statué sur la subvention à accorder aux centres de formation pour que tous les chauffeurs

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008-2009	INDICATEURS RENDEMENT	UNITÉS	RÉSULTATS
Transport terrestre (suite)	chauffeurs de taxi.	nombre de chauffeurs formés		<p>paient le même prix, quel que soit leur lieu de résidence.</p> <p>Objectif visé d'ici le 31 décembre 2011 : formation des 7 545 chauffeurs travaillant à l'extérieur de Montréal, Laval, Longueuil et Québec, où 4 352 chauffeurs ont été formés depuis 2004.</p>
	<p>➤ Mettre en place des dispositions pour que les équipements disponibles dans les autobus à plancher surbaissé soient mis en service dès leur acquisition par les Autorités organisatrices de transport (AOT) et soutenir celles-ci dans la mise en place d'autres mesures dans le cadre du volet pour les personnes à mobilité réduite du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.</p>	<p>Mesures effectuées</p> <p>Nombre d'organismes offrant/utilisant les plateformes d'accès</p>	DTTP et DT	<p>À la suite de l'étroite collaboration entre la DIM, la STM et le milieu des personnes handicapées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de la rampe d'accès pour les personnes en fauteuil roulant dans 75 % des 1700 autobus à plancher surbaissé (APS) de la STM à la fin de l'année 2008; Relocalisation de cette rampe à l'avant du véhicule sur les nouveaux véhicules qui seront produits à partir de 2009; Aménagements en voie de réalisation au Centre de transport Legendre de même que ceux à venir au Centre Frontenac afin de les rendre universellement accessibles. <p>À la suite de l'étroite collaboration entre la DCNAT, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et le milieu des personnes handicapées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Expérimentation d'un (1) prototype de minibus électrique (Écolobus) accessible aux personnes utilisant un fauteuil roulant et modifications apportées par le RTC à l'ensemble des arrêts situés sur le parcours Écolobus du Vieux-Québec pour que les huit minibus (8/8) puissent accueillir l'ensemble de la clientèle à mobilité réduite à la fin de juin 2009; Contrat accordé à une firme spécialisée pour réaliser l'<i>Étude sur l'accessibilité du réseau d'autobus du RTC aux personnes vivant avec des limitations fonctionnelles</i>; début des travaux en février 2009, présentation d'un rapport provisoire prévue pour la fin de juin et du rapport définitif au conseil d'administration du RTC prévu pour septembre 2009. <p>Autres mesures entreprises ou projetées par les AOT et les DT :</p> <ul style="list-style-type: none"> Action projetée par la STO en vue d'opérer des APS dont la rampe d'accès aura été déplacée à l'avant du véhicule; Étude prévue en 2009 par le Réseau de transport de Sherbrooke (RTS) en rapport avec l'utilisation des rampes d'accès; Sensibilisation par des DT de plusieurs municipalités et autres sociétés de transport : <ul style="list-style-type: none"> RTS par la DE; Réseau de transport de Longueuil (RTL), Conseil intermunicipal de transport (CIT) de la Vallée du Richelieu et de Sorel-Varennes, municipalités de Sainte-Julie et de Granby par la DEM; Présentation à la DOM d'un plan de développement par le CIT Roussillon en vue de donner accès aux personnes handicapées au réseau régulier de transport.
	<p>➤ Coordonner le Comité sur l'accessibilité du métro de Montréal et y poursuivre les</p>	Nombre de stations accessibles	DTTP (DGMO, DIM)	<p>Détermination par ce comité, en novembre 2008, des critères sélectionnés (achalandage; intermodalité; répartition territoriale; accès aux services) pour choisir les 10 prochaines stations à rendre accessibles</p>

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008–2009	INDICATEURS RENDEMENT	UNITÉS	RÉSULTATS
Transport terrestre (suite)	travaux avec la DGMO, la DÎM, la STM et l'AMT.			<p>après celles ci-dessous mentionnées.</p> <p>Réalisation des plans de l'installation d'ascenseurs prévue d'ici 2010 dans cinq nouvelles stations de métro dans le cadre de la réalisation du Programme Réno-Systèmes – Phase II de la STM : travaux actuellement en cours dans les stations Lionel-Groulx, Bonaventure, Berri-UQAM et Henri-Bourassa; début des travaux à la station Côte-Vertu en avril 2009.</p> <p>Réalisation de diverses autres mesures favorisant l'accessibilité du métro à l'ensemble des personnes à mobilité réduite dans le cadre du Programme Réno-Stations (2005-2010) – Phase II, notamment l'installation de tuiles tactiles et d'appuis ischiatiques à différentes stations du réseau de métro.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Participer au groupe de travail mis sur pied par l'AMT pour éliminer tous les obstacles de la future ligne de train de banlieue Montréal-Repentigny et des autres lignes de train de banlieue. 	Niveau d'accessibilité de ces lignes de train	DIM, DGMO et DTTP	<p>Accessibilité des gares et du matériel roulant du Train de l'Est (Montréal-Repentigny) aux personnes à mobilité réduite, dont les personnes en fauteuil roulant.</p> <p>Intervention réalisée par la DEM en regard de l'accessibilité de la ligne Mont-Saint-Hilaire–Montréal.</p> <p>Adoption par l'AMT le 3 octobre 2008 d'une politique d'accessibilité qui vise à améliorer l'accessibilité de ses équipements et services aux personnes à mobilité réduite :</p> <ul style="list-style-type: none"> Engagement de planifier tout nouveau projet d'acquisition de matériel roulant, de développement ou de réfection des équipements en fonction des critères d'accessibilité adoptés; Création d'un comité de concertation sur le transport des personnes handicapées et constitué de différents partenaires et représentants du milieu; Engagement à consulter ce comité pour la mise en œuvre de cette politique. <p>Pourparlers en cours entre l'AMT et la DTTP en vue d'élargir aux trains de banlieue le mandat du Comité sur l'accessibilité du métro.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les modalités 2007-2011 du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant - volet autocar et terminus. 	<p>Nombre d'autocars adaptés</p> <p>Nombre de terminus d'autocars adaptés</p>	DTTP	<p>Adaptation de 32 autocars sur un objectif de 48, dont 13 sur 24 en service interurbain et 14 sur 24 en service nolisé.</p> <p>Adaptation de 3 terminus sur un objectif de 21.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le développement du 	Création de ce site	DTTP	Présentation en février 2009 d'une première version de ce site dont la réalisation se poursuit et qui devrait être opérationnel à la fin de décembre 2009.

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008-2009	INDICATEURS RENDEMENT	UNITÉS	RÉSULTATS
Transport terrestre (suite)	site Web relativement à l'information sur l'ensemble de l'offre de transport collectif et de transport adapté au Québec (transport en commun, transport adapté, transport collectif en milieu rural, transport par autocar).			
Transport ferroviaire	➤ Effectuer une recherche bibliographique et une revue de la littérature sur les matériaux composites existants et susceptibles de pouvoir être utilisés à l'intérieur de l'orniérage du rail pour en réduire la largeur et la profondeur.	Recherche effectuée	DTMAF (STF)	Choix d'un matériel approprié en caoutchouc permettant d'actualiser la norme inscrite dans les normes du Ministère relatives à l'orniérage du rail et à la circulation sécuritaire d'appareils fonctionnels. Élaboration d'un projet pilote en collaboration avec une compagnie de chemin de fer afin d'aménager un passage à niveau (PN) avec ce matériel et d'expérimenter ce nouveau type d'orniérage.
	➤ Entreprendre l'identification des passages à niveau régulièrement empruntés par les personnes utilisant un appareil fonctionnel.	Nombre de sites identifiés	DTMAF (STF)	Analyses de sécurité aux passages à niveau effectuées de façon très graduelle et aménagement de quelques-uns de ceux-ci dans le cadre des activités courantes. Réalisation d'un inventaire sommaire des PN (1806), dont 384 relèvent de la responsabilité du MTQ et 1422 de celle des municipalités; établissement d'ententes différentes quant à l'entretien de ces PN selon leur utilisation par des compagnies de chemin de fer de compétence fédérale (1079) ou provinciale (727).
Transport aérien	➤ Installer l'affiche produite dans tous les aéroports relevant du Ministère.	Nombre d'affiches installées	DTMAF (STA)	Affiche transmise à tous les aéroports.
	➤ Communiquer avec les responsables des aéroports du	Nombre de	DTMAF (STA)	Aucune plainte.

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008-2009	INDICATEURS RENDEMENT	UNITÉS	RÉSULTATS
Transport aérien (suite)	MTQ pour s'assurer du suivi approprié des plaintes et corriger si requis les situations problématiques en fonction des obligations réglementaires et de la disponibilité budgétaire.	plaintes reçues Nombre de plaintes traitées		
Transport maritime			DTMAF (STMMVSL)	Échanges effectués avec la DTTP et d'autres partenaires en vue de collaborer avec l'Association des croisières et excursions du Québec (ACEQ) et Tourisme Québec afin de réaliser une étude pour connaître les différents obstacles rencontrés par les personnes handicapées face à l'accessibilité des bateaux de passagers naviguant au Québec et de ceux y effectuant des croisières ou des excursions.
Sécurité en transport	➤ Inclure dans le Plan d'action gouvernemental en sécurité routière les mesures prévues pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles et adopter un cadre de référence à leur égard.	Mesures formulées Cadre adopté	DST	Collaboration avec la SAAQ et l'Université de Sherbrooke quant à la recherche effectuée par cet organisme à propos de l'utilisation des aides à la mobilité motorisée (AMM) et des aides de transport personnel motorisé (ATPM) sur la voie publique. Élaboration en cours d'un cadre de références proposant des solutions pour les personnes à mobilité réduite utilisant des aides à la mobilité. Dépôt par le sous-groupe « Accès à la conduite et maintien des compétences » à la Table québécoise de la sécurité routière des recommandations concernant les personnes ayant des limitations fonctionnelles. De nouvelles mesures concernant ce groupe d'utilisateurs pourraient être intégrées au Plan d'action gouvernemental dont le lancement est prévu pour 2009.
Embauche et soutien en emploi	➤ Assurer le suivi du <i>Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées</i> et rendre compte des résultats dans le rapport annuel de gestion (RAG).	Statistiques sur le taux d'embauche et le taux de représentativité atteint	DRH	Embauche de 18 personnes handicapées : 8 personnes pour des postes permanents, 5 occasionnels, 1 stagiaire et 4 étudiants. Taux de représentativité de 1 % des employés permanents du Ministère au 31 mars 2009.
	➤ Proposer des stages en milieu de travail dans le cadre du	Nombre de stages proposés et retenus	DG	Proposition de 6 projets de stage au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) : • 1 projet par la Direction générale des services à la gestion (DGSG);

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008-2009	INDICATEURS RENDEMENT	UNITÉS	RÉSULTATS
Embauche et soutien en emploi (suite)	Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.			<ul style="list-style-type: none"> • 2 projets par la Direction générale des infrastructures et des technologies (DGIT); • 3 projets par la Direction générale de Montréal et de l'Ouest (DGMO). Acceptation du tiers de ces projets par le SCT aux fins de subventions à partir de l'automne 2009.
	➤ Évaluer la qualité des services offerts aux employés handicapés à la suite de la diffusion et de l'analyse du sondage effectué à l'automne 2007.	Diffusion des résultats et suivi	DRH	Diffusion dans l'intranet des résultats de ce sondage : selon l'analyse du questionnaire, absence de problématique majeure en matière de gestion des employés vivant avec des limitations permanentes. Utilisation de l'information recueillie afin d'améliorer les futures actions visant à favoriser l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.
Recherche et développement	➤ Mettre à jour la section du site Web réservée aux projets de recherche dans la rubrique « Personnes ayant des limitations fonctionnelles ».	Mise en place de cette section	DRE et DC	Intégration en cours d'un critère permettant de repérer facilement dans le système les projets de recherche qui concernent les personnes ayant des limitations fonctionnelles.
	➤ Réaliser les projets de recherche retenus.	Recherches effectuées	Directions concernées	Réalisation d'une recherche appliquée portant sur l'accessibilité du transport en commun pour les personnes à mobilité réduite et ayant pour but de développer un guide à l'intention des organismes de transport souhaitant adapter leur réseau. Dépôt et diffusion du rapport remis en 2009-2010.
Planification	➤ Inclure dans la Déclaration de services aux citoyens (DSC) des engagements en vue de prendre les dispositions nécessaires pour que les bureaux du Ministère et les services offerts aux citoyens soient accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles grâce à l'application de mesures d'adaptation raisonnables.	Nouvelle version de la DSC	DP	Engagement du Ministère dans la DSC : prendre les dispositions pour que les services soient accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles.
	➤ Diffuser la planification	Planification triennale 2008-	DP	Adoption du Plan stratégique 2008-2012 prévue en 2009.

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2008-2009	INDICATEURS RENDEMENT	UNITÉS	RÉSULTATS
Planification (suite)	triennale 2008-2011 et réaliser progressivement les mesures qui y sont incluses relativement aux personnes handicapées.	2011		

Légende

AMT :	Agence métropolitaine de transport	DOM :	Direction de l'Ouest de la Montérégie
BSM :	Bureau du sous-ministre	DO :	Direction de l'Outaouais
DAT :	Direction de l'Abitibi-Témiscamingue	DP :	Direction de la planification
DBSLGIM :	Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	DPR :	Direction des parcs routiers
DC :	Direction des communications	DRE :	Direction de la recherche et de l'évaluation
DCA :	Direction de la -Chaudière- Appalaches	DRH :	Direction des ressources humaines
DCN :	Direction de la Côte-Nord	DSLJSC :	Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
DCNAT :	Direction de la Capitale-Nationale	DSO :	Direction du soutien aux opérations
DCRM :	Direction des contrats et des ressources matérielles	DST :	Direction de la sécurité en transport
DE :	Direction de l'Estrie	DT :	Direction territoriale
DEM :	Direction de l'Est-de-la-Montérégie	DTMAF :	Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire
DG :	Directions générales	DTP :	Direction du transport terrestre des personnes
DGIT :	Direction générale des infrastructures et des technologies	MTQ :	Ministère des Transports du Québec
DGMO :	Direction générale de Montréal et de l'Ouest	SAAQ :	Société de l'assurance automobile du Québec
DGOE :	Direction générale de Québec et de l'Est	SCT :	Secrétariat du Conseil du trésor
DGSG :	Direction générale du soutien à la gestion	STA :	Service du transport aérien
DIM :	Direction de l'Île-de-Montréal	STMMVSL :	Secrétariat au transport maritime et à la mise en valeur du Saint-Laurent
		STF :	Service du transport ferroviaire